

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2018

Réunion du CM du 19.01.2018 à 20h30, sous la présidence de M. Yves LE GUELAFF, Maire ; 13 conseillers présents.

Étaient présents : Y. LE GUELAFF, J.Y. STANQUIC, A.M. POGENT, G. FOUQUET, G. HEMON, A.M. POUPON, F. LE BRAS, S. DONNARS, I. LANCIEN, S. SIMON, M. BARGAIN, P. BOUSSARD, C. L'HARIDON

Étaient absents : C. TANGUY, excusée, pouvoir à F. LE BRAS ; V. VICHON, excusée, pouvoir à A.M. POGENT ; A. TALLEC, excusée, pouvoir à G. HEMON ; G. TELLING, excusée, pouvoir à Y. LE GUELAFF ; S. LAUDEN, excusée ; A. CLEAC'H, excusé.

Secrétaires de séance : P. BOUSSARD, C. L'HARIDON

Délibération N°2018/01/01

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE : MODIFICATION DES STATUTS

Depuis le 1^{er} janvier 2018, conformément à la loi MAPTAM et à la loi NOTRe, la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) a été confiée aux intercommunalités.

QBO est donc aujourd'hui compétente en matière de :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris leur accès
- Défense contre les inondations et contre la mer
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Cette compétence obligatoire amène QBO à solliciter des compétences supplémentaires dites « hors GEMAPI », définies ci-dessous exercées actuellement par le SIVALODET, l'EPAB etc... :

- La maîtrise des ruissellements ou lutte contre l'érosion des sols par la mise en place d'actions bocagères
- La lutte contre la pollution pour les actions bocagères, les actions agricoles et non agricoles
- La mise en place de l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour le suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique, pour l'animation et la coordination du SAGE et l'éducation à l'environnement

Par délibération du 12 décembre 2017, le conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale a donc approuvé la modification des statuts de QBO via l'ajout de compétences supplémentaires énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur la modification des statuts proposée par Quimper Bretagne Occidentale : ajout de compétences supplémentaires dites « hors GEMAPI ».

Délibération N°2018/01/02

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE : AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PPGDID

L'article 97-6 de la loi ALUR porte obligation pour tout EPCI doté d'un PLH approuvé, de mettre en place un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDID), en y associant les communes membres.

Par délibération en date du 9 octobre 2015, le conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale a lancé la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur.

Après avoir fait l'objet d'une concertation auprès des services de l'Etat et auprès des bailleurs sociaux présents sur le territoire, le Plan a été présenté à la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) le 18 octobre 2017 et n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Les principales mesures prévues dans le PPGDID de QBO sont déclinées ci-dessous :

1- L'enregistrement de la demande :

- La liste des guichets d'enregistrement, leurs missions, les lieux d'accueil et les processus d'enregistrement.

Les guichets d'enregistrement sur le territoire de QBO sont : l'OPAC de Quimper Cornouaille, Finistère Habitat, Aiguillon Construction, Le Logis Breton

2- L'accueil et l'information du demandeur de logement social

- Le service d'information et d'accueil du demandeur : les lieux d'accueil de niveaux 1 et 2,
- Les informations délivrées à toute personne qui envisage de demander un logement social et à tout demandeur,
- Les supports d'information et le partage des pratiques.

3- La gestion partagée de la demande

- Un travail partenarial sera mené sur la satisfaction des demandeurs de mutation dans les 3èmes années du plan.

4- L'organisation collective du traitement des demandes des ménages en difficulté :

- La mise en place d'une commission de traitement des publics prioritaires afin de trouver des solutions adaptées dans un objectif de réduction des recours DALO (Droit Au Logement Opposable) sur l'agglomération.

Ce plan, d'une durée de 6 ans, sera adopté après avis des communes membres qui sont invitées à se prononcer sur ledit document.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur la demande de QBO pour la mise en place du PPGDID.

Délibération N°2018/01/03

SDEF : MODIFICATION DES STATUTS

Par délibération en date du 13 novembre 2017, le comité syndical du SDEF a approuvé les modifications présentées dans le projet de modification statutaire.

Le projet de modification des statuts du SDEF porte principalement sur l'ajout d'une compétence optionnelle relative aux réseaux de chaleur et/ou de froid, l'extension de ses domaines d'intervention (domaine de l'énergie, transition énergétique, usages numériques, systèmes communicants etc...) et la représentativité au sein du comité syndical du SDEF.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur la modification des statuts proposée par le SDEF.

Délibération N°2018/01/04

CHAPELLE SAINTE BRIGITTE : POSE DE VITRAUX + FONTAINE SAINTE BRIGITTE : TRAVAUX DE RESTAURATION

L'association Glad Gwengad, nouvellement créée sur la commune, propose de réaliser sur la chapelle Sainte Brigitte, en remplacement de la fenêtre actuellement en simple vitrage, un vitrail et dans un second temps, d'ouvrir l'oculus actuellement fermé en réalisant un second vitrail.

M. Alain GRALL, membre de l'association, a déposé 2 devis en mairie concernant :

- Vitrail en façade sud (remplacement de la fenêtre) :

Devis d'un montant de 1 342,50 € HT pour l'achat de fournitures de matériaux et leurs acheminements nécessaires à la réalisation du vitrail ; M. Alain GRALL se chargeant de la réalisation du vitrail gratuitement.

- Vitrail en façade ouest (oculus) :

Devis d'un montant de 2 397,00 € HT pour la réalisation du vitrail : travaux réalisés par M. Alain GRALL.

Concernant les travaux de restauration de la fontaine Sainte Brigitte et son déplacement vers l'espace communal de la chapelle, un devis d'un montant de 5 545,00 € HT a été signé avec l'entreprise Tro ar Nevet suite à la décision du Conseil Municipal en date du 17.11.2017. Les travaux débiteront au mois de février 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les travaux envisagés par l'association Glad Gwengad et autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation des travaux cités ci-dessus (demande d'autorisation de travaux auprès de l'Etat etc...)

Délibération N°2018/01/05

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) : AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant N°2 à la convention d'objectifs et de financement du RAM prolongeant la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2018.

Toutes les clauses de la convention ainsi que celles de l'avenant N° 1 restent inchangées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant N° 2.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Dans l'attente du vote du budget 2018 et pour permettre la continuité du service public, il est proposé d'autoriser le Maire à pouvoir engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement ci-dessous :

- Remboursement caution local commercial (Pizzeria i BORGIA) :	400,00 €	(compte 165 – OPFI)
- Achat équipement cantine scolaire (Société Henri Julien) :	1 012,00 € HT	(compte 2184 – 24)
- Mobilier / placards 2 ^{ème} étage Ti an Holl (Société Leroy Merlin) :	1 760,18 € HT	(compte 2184 – 24)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager et mandater ces dépenses.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Deux demandes de subventions exceptionnelles sont parvenues en mairie :

Association Glad Gwengad	☞ création d'une nouvelle association guengataise
Association « Les foulées Nature Gwengad »	☞ organisation d'une course pédestre le 18.02.2018 à Guengat

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour (Isabelle LANCIEN et Catherine L'HARIDON ne prennent pas part au vote), décide d'attribuer exceptionnellement une subvention de 150 € à l'association Glad Gwengad.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour (Anne Marie POGENT ne prend pas part au vote), décide d'attribuer exceptionnellement une subvention de 150 € à l'association « Les foulées Nature Gwengad ».

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS COMMUNAUX

Par délibération du 9 novembre 2012, le Conseil Municipal décidait de participer à hauteur de 8 € brut/mois à la protection sociale complémentaire des agents communaux en adhérant à la convention de participation proposée par le CDG 29, souscrite avec Humanis et gérée par Collecteam, en vue d'assurer la couverture des risques prévoyance (incapacité, invalidité, décès) des agents de la collectivité.

En 2017, le taux de cotisation est passé de 1,40 % à 1,46 % et en 2018, il est passé de 1,46 % à 1,72 % soit une augmentation de cotisation pour un agent d'env. 6 €/mois pour 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge les 6 euros supplémentaires en augmentant la participation de la commune à savoir 14 € brut par mois pour un temps complet (montant proratisé pour un temps non complet).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Décisions prises par délégation : présentation des dépenses engagées au second semestre 2017

Gilles FOUQUET, adjoint en charge des finances, présente aux membres du Conseil Municipal les dépenses engagées au second semestre 2017 par le Maire dans le cadre de sa délégation.

OPERATION	TRAVAUX	TTC
MATRIEL DE BUREAU	Photocopieur mairie (Sté SADA)	4 476,00
	Ordinateur serveur mairie (Sté Weelogic)	3 578,03
AUTRES EQUIPEMENTS	Poteaux terrain de tennis (Sté Casal sport)	372,50
EGLISE	Fournitures mise en lumière de l'église (Sté Decolum)	1 619,58
	Tx électriques mise en lumière de l'église (Jean Mich'Elec Gourlizon)	1 053,60
	Tx sécurité église : cloches, armoire électrique (Alain MACE)	3 985,81
VOIRIE	Fournitures voirie (Sté Queguiner)	1 276,60
	Panneaux de signalisation (Sté Lacroix signalisation)	693,44
TRAVAUX ACCESSIBILITE	Fournitures signalétique extérieure (Sté Le Bars publicité)	664,90
	Fournitures signalétique intérieure (Sté Produits de France)	177,60
	Fournitures accessibilité bât. Communaux (Sté Point P)	477,58
	Fournitures accessibilité bât. Communaux (Sté CMB)	513,24
	Sécurisation accès pôle enfance (Sté Cornouaille Confort Sécurité)	1 853,53
AUTRES TRAVAUX	Installation coffre ventilation local commercial (Sté Caillarec)	1 006,62

- Présentation du projet de la future médiathèque

Jean-Yves STANQUIC, adjoint aux travaux et conseiller communautaire délégué, présente aux membres du Conseil Municipal le projet de la future médiathèque mené par Quimper Bretagne Occidentale. Après l'accomplissement de toutes les formalités administratives (consultation, passation de marchés), les travaux devraient débuter en février 2019. Ouverture au public prévue en décembre 2019.

A Guengat, le 22 janvier 2018

Yves LE GUELAFF, Maire